

DOSSIER

LA SECURITE ROUTIERE ET LE VIN

« L’AFFICHE QUI A MIS LE FEU AUX POUDRES..... »

Tout est parti le 30.07.2002, lors de la nouvelle campagne de la délégation interministérielle à la Sécurité Routière, d'une affiche représentant l'intérieur d'une bouteille de vin. La volonté déclarée d'Isabelle Massin, déléguée à la sécurité routière est de prouver qu'après absorption d'alcool nos capacités de vision latérale se réduisent sans qu'on s'en aperçoive « ... *Voilà pourquoi nous avons réalisé cette affiche qui montre comment on peut conduire dans une voiture transformée en bouteille aux parois troubles sans s'en rendre compte* ».

Mais la Sécurité Routière en désignant le vin comme seul responsable de l'insécurité routière a commis une grossière erreur de discrimination, pratique interdite par le code de Santé publique. Aussitôt la profession réagit, Xavier de Volontat pour les caves particulières, les différents présidents de syndicats, d'interprofessions et Michel Bernard en tant que président de « Vin et Société », association représentant toute la filière dénoncent cette campagne . « Vin et Société » va rapidement faire un recours en justice auprès du tribunal administratif.

Les élus eux aussi se mobilisent, les députés et sénateurs alertent les ministres en cause, Philippe Martin, président de l'ANEV au nom de tous ses adhérents (120 parlementaires, 11 départements et 300 communes) écrit au Premier Ministre ainsi qu'au ministre Gilles de Robien dès le 12 Août pour protester contre cette discrimination appliquée au vin et demander la suppression de cette affiche. Michel Bernard a rencontré rapidement en août Madame Massin et il a été convenu que l'affiche en question disparaîtrait totalement y compris du catalogue, que l'avis de Vin et société sera requis pour les projets des 5 prochains films, qu'une nouvelle réunion aurait lieu.

Dossier réalisé par : Marc Olivier (décembre2002)

ARGUMENT SUR : Le Maintien ou non du taux à 0.5 gramme/litre

CONTRE

- Selon l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR), 26% des accidents mortels sont liés à l'alcool.
- L'alcool augmente la gravité des accidents : il y a 3.5 fois plus des cas d'alcoolémie excessive (supérieure à 0.5g/l) dans les accidents mortels que dans les accidents non mortels
- L'alcool est éliminé lentement par le corps humain : seulement 0.15 gramme/litre par heure. C'est à dire que si l'on a un taux d'alcoolémie de 0.9 gramme, il faudra attendre 3 heures avant de prendre la route pour être en dessous de 0.5g.
- L'alcool altère les capacités de réflexe : avec 0.8g/l d'alcool dans le sang la distance de freinage d'un véhicule roulant à 100 à l'heure est augmentée de 14 mètres.

- L'alcool agit sur le nerf optique et sur le processus de transmission des images au cerveau (appréciation fautive des distances, augmentation de l'éblouissement la nuit, rétrécissement du champ visuel)

POUR LE STATU QUO

- L'abaissement du taux d'alcoolémie de 0.8 à 0.5 grammes n'a pas fait baisser le nombre des accidents de la route. En Europe seule la Suède est à 0.2g, tous les autres pays sont à 0.5g et même à 0.8g (Allemagne ; Autriche, Danemark, Espagne, Grande Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Suisse), sans parler des Etats Unis où dans certains Etats le seuil est de 1 gramme. Et pourtant quasiment tous ces pays obtiennent de meilleurs résultats que nous en matière de sécurité routière, avec notamment un nombre de tués ou de blessés par an nettement moins élevé. Ce n'est donc pas **que l'alcool** qui est la cause du nombre important d'accidents dans notre pays.

- Quand on dit que l'alcool est **responsable** de 1 / 4 des accidents mortels, ce chiffre n'a rien de scientifique car il n'est qu'une approximation. En effet on impute à l'alcool, dans ces statistiques, tous les accidents dans lesquels un conducteur a bu (ou même un piéton) , **même s'il n'est pas responsable de l'accident.**

- Le message « celui qui conduit est celui qui ne boit pas » est en fait du marketing. On encourage un alcoolisme à la mode anglo-saxonne : on travaille dur sans boire pendant 5 jours et on se laisse aller à boire (le plus souvent les alcools TGV : Téquila-Gin-Vodka) jusqu'à en être malade la fin de semaine. Où est la santé publique, ou est la responsabilité ? ?

- La consommation de vin a diminué en France (de 126.1 litres à 57.2 litres) entre 1961 et 1999 sans diminuer d'autant le nombre des accidents. La consommation des autres boissons alcoolisées a progressé elle, de 13%.

- La consommation de vin préconisée par tous les producteurs est une consommation responsable et régulière. C'est à dire tous les jours, en faible quantité (2 à 3 verres) et surtout au moment des repas et correspondant en fait à toutes les enquêtes sur le rôle bénéfique du vin sur la santé. (Voir infra : article sur Vinsalud) .

- La consommation de vin au cours des repas est en fait partie intégrante de notre civilisation. Que serait la France sans sa gastronomie, sans le plaisir de la table, sans la convivialité qui s'attache à la consommation de vin ?

- La part de la consommation de vin dans les accidents ou lors de contrôles d'alcoolémie n'a jamais pu être chiffrée. Il semble évident à tout le monde que les accidents mettant en cause les 18-24 ans les vendredi-samedi et dimanche entre minuit et cinq heures du matin ne sont pas dus le plus souvent à une surconsommation de vin (8060 morts en 2001 sur la route dont 2077 âgés entre 15 et 24 ans soit 25%) .

Il est à noter que, contrairement à ce qui a été écrit ou colporté , la population n'est pas favorable au taux 0. En effet de nombreuses personnes sont pour le statu quo en matière de taux à 0.5g/l. Sans compter tous ceux qui sont partie prenante à la production ou à la consommation, de nombreuses voix se sont élevées dont celle d'associations de victimes qui défendent ce point de vue. Mme Geneviève Jurgensen, présidente de la ligue contre la violence routière a notamment dit en parlant du ministre J-F.Mattei qui s'était prononcé pour une baisse « *faire de telles déclarations, aussi utopiques, montre le niveau de sous culture, en France, en matière de sécurité routière.* » (Le Monde 3 / 4 Novembre).

La position de l'ANEV

(Cette position peut-être utilisée dans tout article à condition de citer les sources)

L'ANEV a déjà pris position sur de nombreux sujets concernant la place du vin dans la société. Notamment sur la loi Evin, sur la consommation équilibrée du vin, sur « Vin et Santé ». En ce qui concerne la Sécurité Routière, elle maintient ses positions antérieures et demande que soit fait un effort sur l'éducation, la prévention et la répression.

L'éducation

La formation des jeunes est la base de tout : formation à la conduite et au respect du code de la route dès le plus jeune âge. Permis de conduire probatoire.

Formation à une consommation modérée de vin et aux dangers de l'alcool. Ne pas interdire mais apprendre à faire la différence entre usage, abus et dépendance. Affichage et mise en avant de la loi dans les lieux de consommation. Education aussi avec des programmes comme : l'Univers du goût, educ'alcool, A toi de juger etc....

La prévention

Dans toute activité, il vaut toujours mieux prévenir que guérir. D'autant que dans le cas présent il est question de vie ou de mort. La prévention passe par de nombreuses actions de rappel à l'ordre, de responsabilisation des professionnels de la distribution d'alcool (bars, restaurants, night clubs), de messages clairs et efficaces permettant de lutter contre la fatigue au volant, contre les comportements à risques des conducteurs (dans 9 cas sur 10 il s'agit d'hommes), contre les mauvaises habitudes prises (excès de vitesse, non respect de la signalisation, des passages cloutés etc..). Ces messages doivent être clairement déclinés sur les lieux de consommation.

La répression

Dans chaque société il y a malheureusement toujours des individus qui ne comprennent que la sanction, faisant fi de tout code, toute règle, toute loi. Les adhérents de l'ANEV demandent donc au gouvernement de :

Faire respecter par tous les moyens « la Loi, rien que la Loi mais toute la Loi » c'est à dire rendre les contrôles plus efficaces et plus nombreux (depuis 1978 un conducteur sur deux n'a jamais été dépisté pour l'alcoolémie et le dépistage était en baisse de 15% en 2001), supprimer les indulgences, recouvrir les amendes, faire exécuter les peines prononcées.

Faire respecter les limitations de vitesse, en ville, sur les routes, sur les autoroutes

Faire respecter la consommation d'alcool autorisée et plus généralement le code de la Route, la loi sur les débits de boisson.

Sécurité routière

Ce que les français attendent de leur maire

D'après l'AFP qui mentionne un sondage de BVA sur ce thème, un tiers des personnes interrogées estiment que la sécurité routière s'est dégradée ces dernières années dans leur commune.

- 46 % estiment qu'elle n'a pas changé

Dans les raisons qui expliquent cette détérioration :

- 67% mettent en avant le non-respect du code de la route

- 21% l'état de la voirie et de la signalisation

- 21 % l'incivilité et la conduite agressive

- 16% l'alcool au volant

VINSALUD

Docteur Jean Feraud :

« L'avancement des recherches (au cours de Vinsalud) est apparu très différent selon les disciplines .

*1- Du côté des épidémiologistes (les « statisticiens de la santé ») : série ininterrompue de confirmations i.e. les buveurs modérés mais quotidiens de vin (2 à 3 verres par jour) sont très sensiblement moins sujets aux accidents cardio-vasculaires, à la maladie d'Alzheimer, etc....Et surtout leur bilan « **tous risques de mortalité additionnés** » (en comptant les différentes dérives alcooliques pouvant provoquer accident, cirrhoses..) est très largement positif. Les études « danoises » (Morten Gronbaek) et « de Nancy » (équipe Renaud) sont de plus en plus précises sur ces « bilans tous risques ».*

2 - Par contre, du côté des biologistes, biochimistes et biophysiciens, les explications des phénomènes n'avancent guère ; les hypothèses de mécanismes se multiplient à travers le monde, les expérimentations sont légion ... mais personne n'est encore assuré de tenir le bon bout d'un seul des différents mécanismes. Et donc de pouvoir le reproduire un jour sans le vin, par la pharmacopée...

C'est là qu'apparaît un problème moral d'envergure : la reproduction par l'industrie pharmaceutique des effets bénéfiques du vin n'étant pas pour demain... peut-on continuer à laisser mourir prématurément , par ignorance, des millions d'hommes à travers le monde pour que quelques dizaines de milliers échappent ainsi aux risques des dérives alcooliques ? La question d'une préconisation officielle de boire 2 ou 3 verres de vin par jour (« dès l'âge de 30 ans ») a été débattue en conclusion du congrès de Santiago du Chili. Avec plusieurs spécialistes de la lutte anti-alcoolisme. Mais aucun consensus n'a été trouvé. Le message « Vin et santé » va donc continuer à être ignoré par des campagnes anti-alcool qui finalement, à cause de ce qu'elles occultent, font plus de morts qu'elles n'épargnent de vie. Face aux « bilans tous risques », le refus de toute prise en compte des effets positifs du vin est en train de devenir moralement très contestable. La fameuse modération devrait pouvoir s'appliquer dans les 2 sens : le vin ne peut plus être la bête noire de l'indispensable lutte contre l'alcool. Une fois de plus, il faut trouver le « juste milieu ».

VIN et SANTE

VINSALUD au CHILI

C'est à Santiago du Chili qu'a eu lieu « Vinsalud » (nov.2002), rencontre mondiale des scientifiques de 21 pays, reconnus pour leurs travaux sur les effets bénéfiques d'une consommation modérée de vin sur la santé.

Y participaient pour la France , les professeurs Serge Renaud (le père du French-paradox), Pierre-Louis Teissedre et Jean-Claude Ruf . Le Docteur Jean Feraud, radiologue et radiothérapeute, Président du Corevi (Comité Régional de la Viticulture) en Provence Alpes Côte d'Azur, présent au congrès décrit le dilemme final de ce congrès ainsi : faut-il mettre en garde contre les dangers de l'alcool mais aussi contre le véritable danger que représente « tous risques additionnés » la non-consommation quotidienne de vin à dose modérée ?

En résumé,

Le dogmatisme du discours anti-alcool est-il plus dangereux que l'alcool ?

Aucun consensus n'a pu être trouvé pour savoir s'il fallait une préconisation officielle de boire 2 à 3 verres de vins par jour. Mais il a été conclu que le vin ne peut plus être la bête noire de l'indispensable lutte contre l'alcool.

LA RENCONTRE

P-A Martin(président de l'ANEV) et J.L.Christ ont rencontré avec une forte délégation le Ministre Gilles de Robien.

M. Jean-Louis CHRIST a commencé cet entretien par une présentation générale de la filière viticole et de ses inquiétudes concernant l'édiction d'une disposition abaissant le taux d'alcoolémie au volant à zéro. En effet, dans un contexte de diminution générale de la demande un tel dispositif aurait un impact économique très négatif pour l'ensemble du secteur. Par ailleurs, cette mesure risquerait de porter atteinte à la culture et aux traditions françaises. L'image de la France à l'étranger pourrait en être affectée ce qui entraînerait une diminution de la fréquentation touristique. Enfin, M. Christ a souligné qu'il ne fallait pas pénaliser l'ensemble des citoyens qui ont une attitude responsable et raisonnable au profit des personnes ayant un comportement excessif.

Philippe MARTIN a rappelé à Monsieur le Ministre que l'abaissement du taux d'alcoolémie aurait une influence négative pour la filière vitivinicole, mais également pour les métiers de la restauration ainsi que pour l'ensemble des industries connexes. Par ailleurs, M. Martin a insisté sur l'importance de la formation qui doit répondre à un double objectif. D'une part, il s'agit d'assurer une meilleure formation des conducteurs par la mise en place de mesures destinées à améliorer leur niveau et leurs comportements. Ensuite, il est indispensable d'associer la filière vitivinicole à la sensibilisation et à l'éducation de la population aux produits issus de la vigne. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre l'alcoolisme, Philippe Martin et Jean-Louis Christ ont proposé de créer une mission parlementaire, sous l'égide du ministère des transports, tendant à évaluer le travail effectué et à effectuer dans les domaines de la sensibilisation et de l'éducation à la consommation des vins. Il importe pour le Président de L'ANEV que les professionnels de la filière vitivinicole soient pleinement associés à la prise de conscience des dangers liés à la conduite en état d'alcoolémie.

M. Gérard BOESCH, après avoir fait part au Ministre des inquiétudes de la profession en cas d'une révision à la baisse du taux d'alcoolémie au volant, a mis en avant les travaux de chercheurs américains et danois, sans attaches avec la filière vitivinicole, qui préconisent une consommation régulière et modérée de vin (de l'ordre de 2 verres par repas) pour profiter de ses effets pour la santé. Par ailleurs, plusieurs études montrent que la baisse du taux d'alcoolémie de 0.5 g/l à 0.2 ou 0.3 g/l n'aurait qu'une incidence très réduite sur le comportement des automobilistes. Or, si ce comportement est l'une des principales causes des accidents de la route, ces derniers sont avant tout liés à l'égoïsme et à l'agressivité dont font preuve les conducteurs. L'Association des Viticulteurs d'Alsace estime donc qu'une restriction supplémentaire de l'alcoolémie est techniquement injustifiée et ne pénalise tous les Français au même titre. En effet, si une telle mesure ne pose guère de problème pour les grandes agglomérations où les transports en commun sont largement développés, il n'en va pas de même pour les villes de taille moyenne ou les régions rurales.

M. Michel BERNARD est rapidement revenu sur la campagne d'affichage de la sécurité routière afin de préciser que si l'interprofession vitivinicole avait vivement réagi, il s'agissait avant tout de dénoncer la discrimination opérée par cette affiche entre les différents alcools et non pas de remettre en cause le message de prévention qui y était attaché. C'est pourquoi Vin & Société sera associé à la préparation des prochaines campagnes de sensibilisation de la sécurité routière. En sa qualité de représentant de l'ensemble de la filière vitivinicole pour les questions ayant des répercussions sur l'ensemble de la profession Michel Bernard a également relevé qu'une diminution du taux d'alcoolémie à zéro poserait un problème pour la pratique de certaines activités. Par exemple, la pratique de l'œnologie implique bien souvent dégustations et déplacements. Par ailleurs, les dégustations dans les caves de nos vignobles constituent une part importante du tourisme de certaines régions.

M. Jean BIRON a pour sa part indiqué qu'une telle mesure aurait des effets néfastes pour l'activité des restaurants où la consommation d'alcool est le plus souvent modérée. En ce qui concerne les établissements de nuit et les discothèques, il s'est prononcé pour la mise en place de contrôles préventifs renforcés à leur sortie. Il propose également l'expérimentation de nouvelles mesures visant d'une part à étaler les sorties des discothèques en augmentant sensiblement leurs horaires d'ouverture et d'autre part à limiter la consommation d'alcool plusieurs heures avant la fermeture des établissements.

Le point de vue du Gouvernement

Après avoir entendu les différents arguments présentés par la délégation venue au ministère, M. Gilles de Robien a rassuré les intervenants sur les mesures que souhaite prendre le Gouvernement en matière de sécurité routière. D'une part, le ministre estime qu'il est indispensable de renforcer l'application des règles en vigueur en réprimant la consommation excessive d'alcool, et ce avant même

toute modification du taux d'alcoolémie actuellement autorisé. D'autre part, la formation des conducteurs et la sensibilisation aux risques liés à l'alcoolémie au volant doivent être accentuées. Pour autant, il est indispensable de préserver notre patrimoine gastronomique et notamment le vin, composante incontournable de la convivialité française.

(Fin du deuxième acte.)

A suivre

Photo : 1 – L'affiche de la sécurité Routière



2 – Rencontre avec le ministre Gilles de Robien



Voir aussi N° 9 de la revue « Pour le Vignoble » - A commander à : ANEV – Université du Vin 26790 – Suze la Rousse – Prix :3€(Franco de port)